

## **DELIBERATION N° 23**

**Salle des Congrès**  
**Contrat de redistribution de chaleur dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion par affermage du centre aquatique et thalasso « Les Bains »**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 35  
Nombre de votants : 39*

#### **LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël. .../...

M. Christian LAPENA, Conseiller Municipal Délégué, expose que la société Vert Marine est gestionnaire du centre nautique et thalasso « Les Bains » situé 101 bd de Verdun à Dieppe, dans le cadre du contrat de délégation de service public conclu en date du 14 décembre 2006 pour la période du 7 mai 2007 au 6 mai 2012.

L'ensemble du centre aquatique et thalasso est alimenté en électricité, en eau et en gaz.

La production de chaleur nécessaire au besoin de chauffage est réalisée au niveau de la chaufferie de la piscine constituée de deux chaudières alimentées au gaz de ville.

La chaufferie alimente ensuite deux réseaux de chauffage distincts équipés chacun d'un compteur, d'un côté le centre aquatique et la thalasso, de l'autre côté la salle des congrès dont la gestion est assurée par une régie à simple autonomie financière mise en place par la Ville de Dieppe.

Afin de permettre à chaque cocontractant de prendre en charge les coûts de fluide lui revenant, à savoir ceux liés à l'exploitation du centre aquatique et de la thalasso pour Vert Marine et ceux liés au fonctionnement de la salle des congrès pour la Collectivité, il est proposé la signature d'un contrat.

A cette fin, des compteurs d'énergie ont été installés sur les réseaux de chauffage concernés permettant de comptabiliser séparément les consommations énergétiques liées au chauffage des 2 entités.

La Société Vert Marine s'engage à redistribuer la chaleur à la salle des congrès pendant toute l'année, à savoir du 1er janvier 2011 au 6 mai 2012 et à transmettre à la Collectivité une facture annuelle correspondant au décompte des charges liées à la redistribution de cette chaleur transmis chaque mois à la Collectivité (P1), l'intégralité des dépenses de maintenance des installations de production restant à la charge de Vert Marine (P2), soit un coût total de 35 euros HT le MWh pour l'année 2011.

Une régularisation sera effectuée pour la période allant du 7 octobre 2007 – date de la mise en service de la salle des congrès - au 31 décembre 2010, aucune facturation n'ayant été établie à ce jour.

Considérant,

- l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la salle des Congrès réuni le 1er juin dernier.

- les avis des commissions n° 1 et n° 3 réunies le 20 juin dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du contrat à intervenir entre la Ville de Dieppe et la Société Vert Marine et d'autoriser la signature dudit contrat.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--